

à cause de la barrière qui existe entre notre système de commercialisation et notre système de production agricole.

Concurremment à l'augmentation des emblavures destinées à la production, il y a eu un accroissement considérable du rendement à l'acre. Le rendement moyen du blé dans le monde a augmenté de 29 p. 100. Au Mexique, l'augmentation est de 200 p. 100. Cette amélioration s'est lentement affirmée au cours des années. En outre, presque tous les pays recourent, sous une forme ou sous une autre, au soutien des prix, aux stimulants et à d'autres mesures destinées à réaliser un objectif précis. Les droits de douane et les diverses restrictions imposées à cette fin font qu'il est très difficile pour les Canadiens d'accéder à ces marchés.

La demande pour les grains de provende ne cesse de croître dans le domaine des exportations. Celles-ci sont passées de 13.6 millions de tonnes entre 1935 et 1939 à 42.4 millions de tonnes en 1967, soit une majoration de plus de 300 p. 100 en 30 ans. Malheureusement, le Canada ne participe pas à ce marché. Nous avons exporté 73 millions de tonnes entre 1935 et 1939, passant seulement à 78 millions de tonnes en 1967-1968. En 1935, notre part du marché mondial se montait à 5.3 p. 100, mais en 1967-1968 elle n'était que de 1.3 p. 100.

De gros excédents de blé existent dans tous les pays exportateurs et même dans des pays habituellement classés parmi les importateurs comme l'Espagne. Au 1<sup>er</sup> juillet, l'excédent des États-Unis atteignait 810 millions de boisseaux, celui du Canada était de 848 millions de boisseaux et celui de l'Australie de 250 millions de boisseaux. L'économie de nos prairies céréalières est donc en fort mauvaise posture. Il faudra tous les efforts de tous pour s'attaquer aux problèmes et y trouver des solutions. Il est impérieux de concevoir et d'appliquer notre programme canadien en tenant compte des réalités mondiales, pour nous permettre de faire face à la concurrence. Pour vendre nos céréales sur les marchés mondiaux, il faut qu'elles soient concurrentielles tant par la qualité que par la facilité de livraison et le prix.

Que compte faire le gouvernement pour pallier la situation? Il y aura des versements de \$6 l'acre pour la jachère d'été et de \$10 l'acre pour le fourrage de semence. Il y aura en outre de sévères restrictions des contingents. Le gouvernement a annoncé qu'il croit et espère voir soustraire cette année à la production du blé 22 millions d'acres. Cela semble peu pratique et dans ma propre circonscription les avis sont partagés. Peu de gens avaient l'impression que ces mesures amorceraient une solution du problème de la surproduction de blé.

[M. Ritchie.]

En effet, monsieur l'Orateur, il est à présumer pour diverses raisons que, du moins dans de vastes secteurs de l'Ouest du Canada, la réduction des emblavures sera peu considérable. La presque totalité des cultivateurs a indiqué qu'il y a des chances pour qu'ils continuent tout comme d'habitude, qu'ils sèmeront une quantité de blé égale à celle dont ils pourront raisonnablement espérer se débarrasser suivant leur contingent. Le cultivateur doit par nécessité continuer du mieux qu'il peut en toutes circonstances.

Si le gouvernement a peur de verser les 140 millions de dollars qu'il faudrait si toutes les acres justifiées étaient transformées en jachères d'été, le ministre des Finances (M. Benson) peut être assuré que les cultivateurs n'auront pas besoin de tout ce montant, tant s'en faut. Il est beaucoup plus vraisemblable qu'il faudra moins de la moitié de cette somme et peut-être même beaucoup moins. Ce programme risque d'avoir uniquement des effets marginaux. Il semble que s'il doit y avoir une récolte moyenne dans l'Ouest, on cultivera l'an prochain autant de blé qu'il sera possible d'en écouler sur le marché intérieur ou à l'étranger. Le programme ne fait pas preuve de grande imagination, sinon dans l'esprit des bureaucrates qui conseillent le ministre d'État (M. Lang). Le gros du problème demeure. La seule véritable solution consisterait soit à vendre davantage de blé soit à diversifier et à vendre les produits sous forme de grain de provende.

M. Irvine, directeur de la Commission des grains, a déclaré que la Commission canadienne du blé se laisse damer le pion par l'Australie, les États-Unis et l'Union soviétique parce qu'elle ne vend pas son blé d'après sa teneur en protéines. Nos ventes au Royaume-Uni sont passées de 78 à 55 millions de boisseaux par suite de la découverte de nouveaux procédés de boulangerie qui se répandent dans toute l'Europe de l'Ouest. Il importe aux minoteries britanniques qu'on leur garantisse un blé d'une haute teneur en protéines, afin qu'elles puissent utiliser le blé domestique de basse teneur. Certaines d'entre elles ont fait savoir qu'elles ne s'intéressaient pas au blé canadien à moins qu'il n'ait une haute teneur en protéines.

La situation est la même en France, en Allemagne et en d'autres régions où une forte proportion de farine de blé de boulange est mêlée au blé domestique mou d'une faible teneur en protéines. C'est vrai aussi d'autres marchés, tels que l'Afrique, l'Asie, les Antilles et plusieurs pays d'Amérique latine. M. Irvine a conclu que le Canada peut soutenir la concurrence de n'importe quel pays sur les marchés mondiaux, parce que la qualité de notre blé n'a pas varié. C'est un atout. Mais nous devons mettre au point un système de classe-